

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

AMENDEMENT

N ° CL210

présenté par
Mme Brulebois, M. Bois et Mme Krimi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:

Retiré avant publication.